



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/05/2022

### **Nombre de membres :**

Conseillers : 29

Présents : 22

Excusés : 5

Pouvoirs : 5

L'an deux mil vingt-deux et le seize mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du six mai deux mil vingt-deux.

**Présents :** Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Marie-Aude PEZERIL, Stéphane MARLOT, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Julien DETREZ, Mireille GOYET, Jérôme ADAM, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Sandrine NEGRE, Thierry BAZZALI, Frank SULTAN, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Claudine DE RIVAS, Bernadette BONZOM, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA

### **Excusés avec pouvoir :**

Monsieur Éric VIVIN a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO

Madame Malika VIVIN a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM

Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT

Madame Magali BARBEAU a donné procuration à Madame Marie-Paule DELLAROVERE

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET

### **Absents :**

Monsieur Lucas GILLY

Madame Béatrice ALIPHAT,

**Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20220516-DEL2022-29-AI  
Date de télétransmission : 18/05/2022  
Date de réception préfecture : 18/05/2022



*Saint Mitre  
les Remparts*

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/05/2022

**DCM N°2022-29 : Finances – Demande de subvention d'investissement pour la réalisation de l'opération « Travaux de voirie communale : réfection des rues Frédéric Mistral, de la Lézardière et Henri Fabre » - Annule et remplace la DCM N°2021-11**

*Rapporteur : Vincent GÖYET*

Il est rappelé que la commune dans le cadre du renouvellement de la voirie du centre village avait inscrit dans son programme d'investissement la réfection des rues Frédéric Mistral, de la Lézardière et Henri Fabre.

Ces investissements pouvant faire l'objet d'un cofinancement de la part de plusieurs partenaires institutionnels le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à demander les aides correspondantes par délibération n°2021-11.

Le financement demandé auprès de l'Etat au titre de la « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » n'ayant pas été accordé au titre de l'année 2021 une nouvelle demande a été déposée pour l'année 2022 avec un plan de financement modifié tenant compte d'une participation maximale de 40 % et non de 50 % comme prévu sur 2021.

La présente délibération vise donc à approuver le nouveau plan de financement et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération reste inchangé et estimé à 330 031,00 euros HT.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20220516-DEL2022-29-AI  
Date de télétransmission : 18/05/2022  
Date de réception préfecture : 18/05/2022



1551  
*Saint Mitre  
les Remparts*

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/05/2022

Le plan de financement prévisionnel modifié de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANT
<b>Financement externe</b>		
Etat  « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux »	40 %	132 012,40 euros
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône  « Fonds Départemental d'Aide au Développement Local »	30 %	99 009,30 euros
<b>Autofinancement</b>		
Commune de Saint Mitre les Remparts	30 %	99 009,30 euros
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>330 031,00 euros</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20220516-DEL2022-29-AI  
Date de télétransmission : 18/05/2022  
Date de réception préfecture : 18/05/2022



*Saint Mitre  
les Remparts*

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/05/2022

**L'exposé de Monsieur le Maire entendu,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

### CONSIDERANT

Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération « Travaux de voirie communale : réfection des rues Frédéric Mistral, de la Lézardière et Henri Fabre » ;

Que le dossier a été déposé sur la base d'un projet de délibération et de le compléter au plus vite avant l'instruction par les services de l'Etat ;

**APPROUVE** la demande d'aide financière auprès des partenaires institutionnels suivants :

- L'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- Le Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local

**DIT** que ces demandes seront réalisées selon le plan de financement prévisionnel mentionné ci-dessus ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement sur le budget communal exercices 2022 et suivants ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**



Le Maire,

Vincent GOYET

Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du  
Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.  
Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
« Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20220516-DEL2022-29-AI  
Date de transmission : 16/05/2022  
Date de réception préfecture : 18/05/2022